



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 JUIN 2023

**CONVOCATION**

Date : 17/05/2023

Envoi le : 02/06/2023

Publication le : 02/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 19h45 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 07

Pouvoirs : 04

Votants : 26

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,  
Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE,  
Yoann LAFAUX.

**Absents excusés :**

Madame Renata MOREIRA ROCHA,  
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir Monsieur Antoine MAQUIN.

Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Gilles FERRAND



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs publics de la saison culturelle sont restés inchangés depuis 2016 date de l'ouverture du centre culturel de Luynes.

La Commission CASA qui s'est réunie le 15 mai dernier propose de réviser légèrement à la hausse les tarifs de la saison culturelle 2023-2024.

Par ailleurs, il a été décidé de créer un nouveau tarif plein « préventes » incitatif pour les ventes à l'avance. En effet, une commission de 8 % s'ajoute au prix du billet lors des ventes en ligne via notre partenaire de billetterie Festik.

Le prix acquitté par les spectateurs auprès de l'entreprise Festik est donc supérieur au prix réglé sur place au guichet avant les représentations (Pour rappel : billetterie ouverte sur place 30 min avant les représentations). Afin d'inciter les ventes à l'avance, il est proposé d'opter pour un tarif préventes d'un euro moins cher que le tarif plein en vente sur place.

D'autre part, afin de poursuivre le partenariat entamé cette saison avec l'école de musique de Luynes (A.M.L.), il est proposé d'étendre le tarif pour les établissements scolaires luynoïses à l'école de musique de Luynes lors de la venue d'élèves en groupe dans le cadre des cours dispensés par l'école de musique de Luynes.

Après avoir pris connaissance de ces propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE les tarifs ci-dessous concernant la Saison Culturelle 2023/ 2024.**

<b>TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024</b>	
<b>Plein tarif sur place :</b>	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	13,00 €
- Tout public - Catégorie B	11,00 €
- Petite forme / Jeune public - Catégorie C	6,00 €
<b>Tarif Plein Préventes (vente à l'avance) :</b>	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	12,00 €
- Tout public - Catégorie B	10,00 €
- Petite forme / Jeune public - Catégorie C	5,00 €
<b>Tarif réduit (étudiants, 12 - 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, allocation de solidarité), intermittent du spectacle, personnel municipal, bénéficiaires du « pass Culture », groupes + de 10 personnes :</b>	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
- Tout public - Catégorie B	8,00 €
<b>Tarif abonnement (à partir de 3 spectacles tout public différents) / Tarif abonnement festival Bruissements d'Elles à partir du 2ème spectacle différent) :</b>	
- Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	11,00 €
- Tout public - Catégorie B	9,00 €
<b>Tarif enfants de 3 à 11 ans</b>	
-Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	4,00 €
-Tout public - Catégorie B	3,00 €
-Petite forme / Jeune public - Catégorie C	5,00 €

Tarif moins de 3 ans	
-Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	Gratuit
-Tout public - Catégorie B	Gratuit
-Petite forme / Jeune public - Catégorie C	Gratuit
Établissements scolaires luynois (écoles et collège Lucie et Raymond Aubrac), École de musique de Luynes - Jeune public - Catégorie C	2,50 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
Établissements scolaires extérieurs à Luynes, accueils de loisirs extérieurs, Structures petite enfance extérieures (sur réservation auprès du service culturel) - Jeune public - Catégorie C	4,50 € par enfant et gratuité pour les accompagnateurs
Pôle enfance Jeunesse de Luynes (ALSH La Ruche d'Ernest et La Passerelle), Structure Multi-accueil Les P'tits Loups, Relai Petite Enfance intercommunal - Jeune public - Catégorie C	Gratuit

PRÉCISE que la saison culturelle s'entend du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

CONFIRME le prix de vente de 2€ concernant les guides touristiques.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Bertrand RITOURET

Monsieur Gilles FERRAND,  
Adjoint au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **12 JUIN 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **12 JUIN 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230609-DEL\_09062023\_05-DE

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230609-DEL\_09062023\_05-DE

